



HAL
open science

Frontières et territoires du nouveau Moyen-Orient : le cas de la Syrie

Olivier Hanne

► **To cite this version:**

Olivier Hanne. Frontières et territoires du nouveau Moyen-Orient : le cas de la Syrie. Le retour des frontières, Nov 2019, La Roche sur Yon, France. halshs-02618526

HAL Id: halshs-02618526

<https://shs.hal.science/halshs-02618526>

Submitted on 25 May 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Frontières et territoires du nouveau Moyen-Orient : le cas de la Syrie

Olivier Hanne, agrégé et docteur (HDR), enseignant et chercheur aux Écoles militaires de Saint-Cyr Coëtquidan.

Le territoire syrien est un produit d'importation. Il est le résultat maladroit d'une multitude de facteurs et d'acteurs qui se sont combinés entre 1916 et 1922, à la faveur de la fin de la Première Guerre mondiale, de l'intrusion des puissances européennes et des contradictions propres aux acteurs locaux. Un tel exemple est parfaitement révélateur de la situation régionale à la même époque et de la difficulté à concevoir un Moyen-Orient stable et pérenne, problématique qui dépasse la seule question des accords de Sykes-Picot, qui font l'objet depuis un siècle d'une attention obsessionnelle dans les opinions publiques.

Les provinces ottomanes

L'espace syrien recouvrait au XIX^e siècle six provinces ottomanes (ou *vilayet*), sans compter le Mont Liban, qui avait obtenu un statut spécial en 1861 au profit des chrétiens maronites, et Jérusalem qui était un *sanjak* dépendant directement d'Istanbul¹.

Déjà, à l'époque, le découpage administratif ne correspondait que vaguement à la complexité des identités syriennes : dans le vilayet de Maras, les Arméniens étaient majoritaires ; les Kurdes l'emportaient dans celui de Diyarbakir ; la province de Ruhâ correspondait à la vieille Jézireh médiévale, steppe incontrôlable, terrain de parcours des bédouins, prompts à désobéir au pouvoir central ; dans la province de Homs vivaient les minorités chrétienne, alaouite et chiite ; les vilayets d'Alep et de Damas étaient majoritairement arabes et sunnites.

Dans le détail, les mélanges communautaires étaient innombrables, et aucune province n'avait isolément de raison d'être économique ou culturelle. Les tensions étaient fréquentes entre tous ces groupes, qui, à la fin du XIX^e siècle, subirent l'autoritarisme grandissant de l'empire ottoman. L'émancipation sociale des chrétiens et leur enrichissement aggravèrent leurs relations avec les Druzes et les sunnites ; les Alaouites descendirent de la montagne vers les plaines littorales pour profiter de l'essor économique. Déclassés, les Druzes migrèrent en masse vers le mont Hauran, qui devint alors le « Jebel Druze », aux dépens des bédouins arabes. L'absence de véritable frontière intérieure à la Syrie ottomane créait une interdépendance entre chaque groupe, sous l'autorité d'un pouvoir turc de plus en plus jaloux de ses prérogatives administratives².

L'arabisme pouvait faire figure de conscience commune, bien que fragile et souvent limitée aux bourgeoisies urbaines. À Damas, le courant nationaliste arabe fut vivace, rêvant d'une patrie pour tous les Arabes, militant pour le constitutionnalisme et contre la présence turque³.

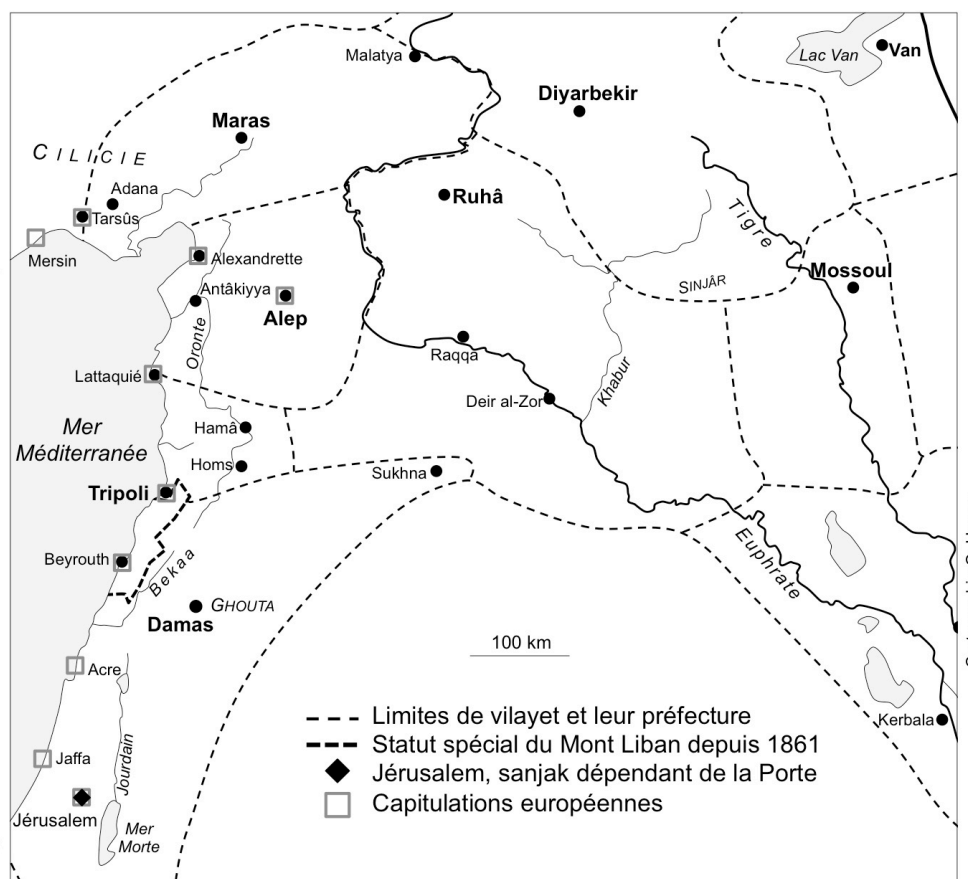
La Syrie ottomane n'existait pas en tant qu'entité politique cohérente, et à peine comme système administratif. Les puissances européennes n'ont donc pas sacrifié un espace de stabilité au profit de leurs ambitions...

¹ Nous renvoyons à notre ouvrage, *Les Seuils du Moyen-Orient*, Monaco, Le Rocher, 2017, p. 297s.

² Robert Mantran (dir.), *Histoire de l'Empire ottoman*, Paris, Fayard, 1989, p. 459s.

³ Pierre-Emmanuel Barral, Olivier Hanne, *La Grande Syrie. Des premiers empires aux révoltes arabes*, Paris, Giovanangeli Éditeur, 2016, p. 248s.

LE DECOUPAGE ADMINISTRATIF OTTOMAN



La main de l'étranger

La Première Guerre mondiale éclata dans un climat d'exaspération et de violences, fournissant aux Européens une occasion unique pour rebattre la carte des territoires.

Avant même la correspondance entre Mac Mahon et le chérif Hussein, une commission britannique mise en place par le Premier Ministre et confiée à Maurice de Bunsen dut concevoir en avril 1915 des hypothèses de règlements territoriaux en cas d'effondrement de l'Empire ottoman. Ces hypothèses suivent des lignes géostratégiques claires : préserver l'influence économique et la liberté du commerce britanniques, renforcer les liens entre le golfe Persique sous contrôle britannique et l'Arabie, et enfin assurer un continuum hégémonique entre la Mésopotamie et la Méditerranée en cas de rupture des communications par la mer, l'idée sous-jacente étant de pouvoir installer des pipelines et un chemin de fer entre les deux régions. Ainsi, les Britanniques songeaient à rebâtir la zone selon des vues très pragmatiques. Politiquement, ils se préparaient à abandonner le pouvoir à des gouvernements locaux autonomistes fédérés dans un empire ottoman affaibli ou dans un royaume arabe fantoche. En revanche, l'idée d'une occupation coloniale et d'un découpage territoire était immédiatement écartée car elle exaspérerait l'opinion musulmane au Moyen-Orient et dans les Indes.

À la même époque, et jusqu'en 1917, les Français n'ont pas de vision stratégique aussi aboutie que celle des Anglais, en dehors de leurs prétentions sur le Liban et la Syrie. Les intérêts français réclament la « Syrie intégrale », tout comme d'ailleurs les nationalistes syriens.

Les accords Grey-Cambon (9 mai 1916), issus du mémorandum Sykes-Picot du 4 janvier 1916, envisagèrent de diviser le Moyen-Orient ottoman en espaces sous administration directe des puissances européennes et en zones d'influence. La France, qui défendait l'idée d'une « Syrie intégrale », liant ses intérêts commerciaux et la protection des minorités, obtiendrait le littoral syro-libanais, auquel seraient rattachés les vilayets de Maras et Mossoul (« zone bleue »). La Palestine (dite « zone brune ») était détachée du *Cham*, le « Levant » ou la grande Syrie traditionnelle, pour être internationalisée.

Le découpage ottoman fut respecté dans le cas des provinces de Maras et Mossoul, mais pas pour le vilayet de Damas, qui fut coupé en deux, le nord à la France, le sud à la « zone brune ». La frontière septentrionale de la zone française obéissait au particularisme culturel arabe, vivement opposé à la domination turque. La séparation entre la Syrie et les terres chrétiennes du Liban n'était pas encore programmée.

Pourtant, la différence de nature dans les types d'occupation correspondait aux attentes des minorités, qu'elles fussent maronites ou alaouites, peu pressées d'être intégrées à un État sunnite. Les accords répondaient donc en partie aux attentes des alliés locaux de l'Europe.

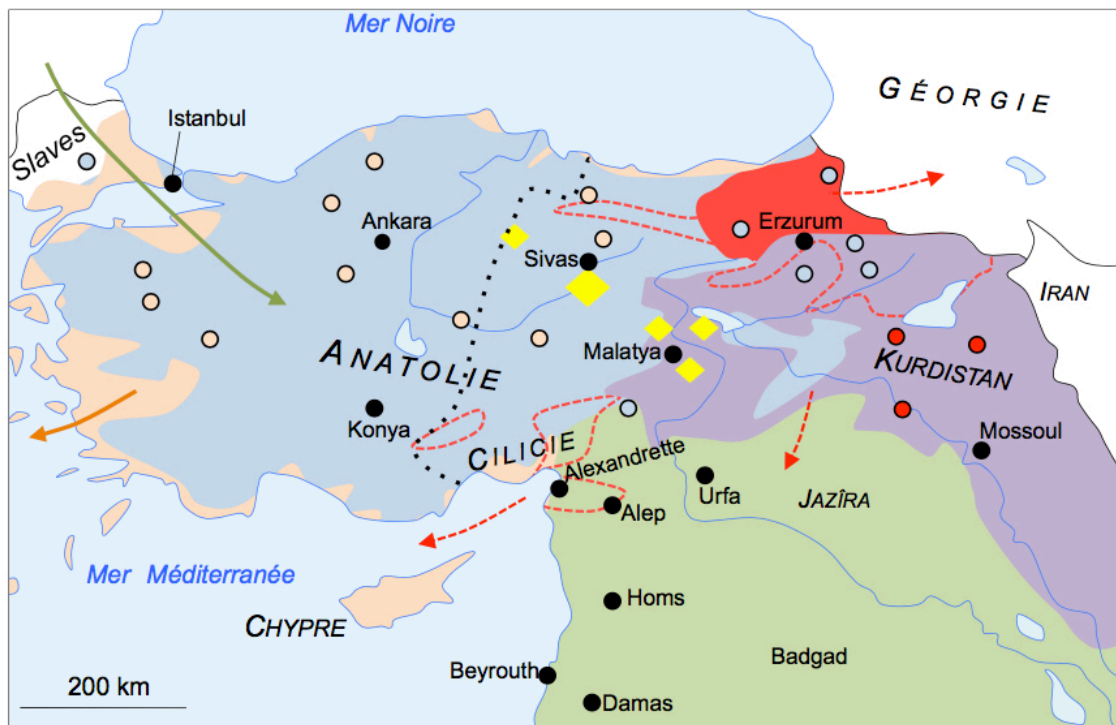
Reste la question de la frontière irako-syrienne qui aurait interrompu les liens traditionnels entre les deux pays et interdit les déplacements. C'est oublier que, dès l'Antiquité, l'Euphrate avait constitué une barrière sur laquelle des empires antagonistes avaient établi leurs limites, et que, au Moyen Âge, le *Cham* des Omeyyades fut une réalité concurrente de la Mésopotamie des Abbassides. Si le tracé précis de cette opposition spatiale ne cessa d'évoluer, la réalité historique et sociale de cette limite n'est pas douteuse, et a même un caractère linguistique (dialecte syro-libanais contre dialecte irakien). Vu à travers le temps long, l'accord ne créa donc pas un découpage absurde, même si la Syrie ainsi définie n'avait jamais existé.

Le plus grand reproche que l'on puisse faire à Sykes-Picot n'est pas d'avoir prévu un découpage pensé depuis l'étranger, car le Moyen-Orient en avait connus d'autres, mais d'avoir plaqué les conceptions européennes du territoire. Ainsi, la frontière sud du vilayet de Damas avait été laissée dans le flou par les autorités ottomanes afin de mieux s'étendre vers la steppe et le désert. En traçant une « ligne dans le sable⁴ », les Européens fixaient une limite politique à leur zone de contrôle. Ils exportaient donc leur approche de la frontière, vue comme une séparation délimitable entre deux États-nations. Or, de toute évidence, il n'y avait nul État-nation en devenir dans la région. Il fallait construire des territoires ethniquement cohérents, instaurer des systèmes constitutionnels et électoraux (républicains pour les Français, monarchiques pour les Anglais), négocier des frontières fixes, et, par-dessus tout, garantir l'emprise des vainqueurs et l'accès aux ressources pétrolières récemment découvertes⁵. Ces bases incompatibles suscitérent évidemment l'incompréhension et l'hostilité des populations, alors même que l'Europe élaborait les principes du droit international dans la nouvelle Société des Nations (SDN), fondée en janvier 1920.

⁴ Titre de l'ouvrage polémique de James Barr, *Une ligne dans le sable. Le conflit franco-britannique qui façonna le Moyen-Orient*, Paris, Perrin, 2017.

⁵ Yves Besson, *Identités et conflits au Moyen-Orient*, Paris, L'Harmattan (Comprendre le Moyen-Orient), Paris, 1990, p. 52-53.

L'IMPOSSIBLE DEFINITION D'UNE FRONTIERE ETHNIQUE



..... Limite orientale de la présence grecque au XIV^e s.

○ Grecs

■ Arméniens

■ Arabes

○ Turcs et Turkmènes

■ Kurdes

← Exil des Grecs après 1922

← Exil des Arméniens après 1915

← Arrivée des *muhasir* à la fin du XIX^e s.

◆ Minorité alévie (chiïtes)

Comment définir la Syrie ?

Toutefois, malgré l'artificialité des découpages prévus, les Français et les nationalistes arabes eux-mêmes investirent aussitôt le nouveau territoire syro-libanais, et lui donnèrent une réalité mentale et politique⁶.

Durant les négociations de la conférence de Versailles, les chefs de gouvernement Clemenceau et Lloyd George devaient tenir compte des différentes délégations arabes qui les pressaient : les Syriens, les maronites, et surtout Fayçal, fils de Hussein, chérif de La Mecque, protégé des Britanniques, qui devinait que les décisions lui échapperaient⁷. Le prince hachémite, dans son mémorandum de 1918, pensait pourtant parvenir à conserver l'unité arabe : « Si notre indépendance est reconnue et nos gouvernements locaux établis, les influences naturelles de la race, de la langue et des intérêts nous conduiront alors bientôt à ne plus faire qu'une seule nation⁸ ».

⁶ Henry Laurens, *L'Orient arabe. Arabisme et islamisme de 1798 à 1945*, Paris, Armand Colin, 1993, p. 247s.

⁷ Vincent Cloarec, Henry Laurens, *Le Moyen-Orient au XX^e siècle*, Paris, Armand Colin, 2000, p. 41s.

⁸ Jean-Paul Chagnollaude, Sid-Ahmed Souiah, *Les frontières au Moyen-Orient*, Paris, L'Harmattan, 2004, p. 51.

En octobre 1918, Fayçal fut accueilli en libérateur par la population de Damas, et les nationalistes misèrent immédiatement sur lui comme futur monarque, malgré ses origines arabiques. En décembre 1918, la France venait de débarquer à Beyrouth mais se trouvait en position de faiblesse face à Londres.

L'accord de Sykes-Picot étant inapplicable en l'état, on dut rebattre les cartes. Durant les débats, la Grande-Bretagne était bien décidée à grignoter les territoires laissés à la France, d'autant que les troupes françaises ne les avaient pas encore occupés entièrement. Dès le mois de décembre 1918, Clemenceau renonça au vilayet de Mossoul, dans la « zone bleue », concédé aux Britanniques, qui venaient d'y découvrir des gisements de pétrole⁹.

En janvier 1919, Fayçal présenta à Versailles son mémorandum, mais le désaccord avec Clemenceau était complet, même si ce dernier maintenait les négociations. Au même moment, Mgr Elias Hoyek, délégué à Versailles par le Conseil administratif libanais, peuplé de maronites, dévoila son propre mémoire qui refusait la fusion du Liban dans la Syrie et réclamait au contraire un « Grand Liban » viable.

Afin de tenir les engagements pris, au moins en apparence, les vainqueurs optèrent en avril 1919 pour le système du mandat, et non pour une colonie ou même un protectorat : sur les territoires qu'elle récupérait, « dans des frontières à fixer par lesdites puissances », chacune obtenait mandat de la SDN de les gérer et contrôler, et se trouvait « chargée de conseiller, d'aider et de guider les populations dans leur administration ». Il était établi en outre qu'un « statut organique » serait rédigé rapidement pour que les mandats parviennent à terme à l'indépendance, sans que ce délai soit fixé. Le mandat est un compromis incertain entre le colonialisme, les volontés nationales arabes et les principes défendus par le président américain Wilson, notamment le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Autre avantage : le système est peu coûteux, puisque l'administration quotidienne est laissée aux locaux. Cinq mandats sont définis en avril 1920, soit bien après la fin de la guerre, signe des tâtonnements européens¹⁰.

Sur place, en Syrie, la situation restait confuse, car Damas était occupé par les Arabes de Fayçal, et la France refusait leur maintien. La revendication hachémite du royaume arabe était, aux yeux de Paris, une manipulation britannique pour évincer la France. Avec le départ des troupes anglaises en novembre 1919, les Français se trouvèrent face à face avec Fayçal et la population arabe. Mais l'arrivée des Français et les négociations entre Clemenceau, le sioniste Weizmann et Fayçal éloignait le roi de l'opinion. Le torchon brûlait avec les nationalistes. Comprenant que le projet français entraînait en contradiction avec ses volontés, le 7 mars 1920, le Congrès national syrien désigna Fayçal comme souverain du « Royaume arabe de Syrie », lequel était donc volontairement distingué d'une éventuelle Fédération arabe, pourtant promise au chérif Hussein. C'est dire que les nationalistes à Damas faisaient une différence nette entre leur future nation et celle des Arabes bédouins de Médine et La Mecque. Le royaume de Syrie fut aussitôt amputé par Londres de la Palestine.

Pour conserver son influence, la France écarta Fayçal, écrasa ses troupes à Maysaloun, en juillet 1920, puis reprit Damas. Au même moment, Paris obtenait un vaste mandat lors de la conférence de San Remo (avril 1920) et préservait le Liban en déclarant son indépendance et en le détachant de la nouvelle Syrie (septembre 1920). Ce faisant, la nouvelle entité territoriale se distinguait de l'ancien « Petit Liban », lequel comptait 60 % de maronites. Le recensement de 1922 sur le Liban élargi donnait, lui, 630 000 habitants, dont 33 % de maronites, 20 % de sunnites, 17 % de chiites. Si les chrétiens perdaient leur

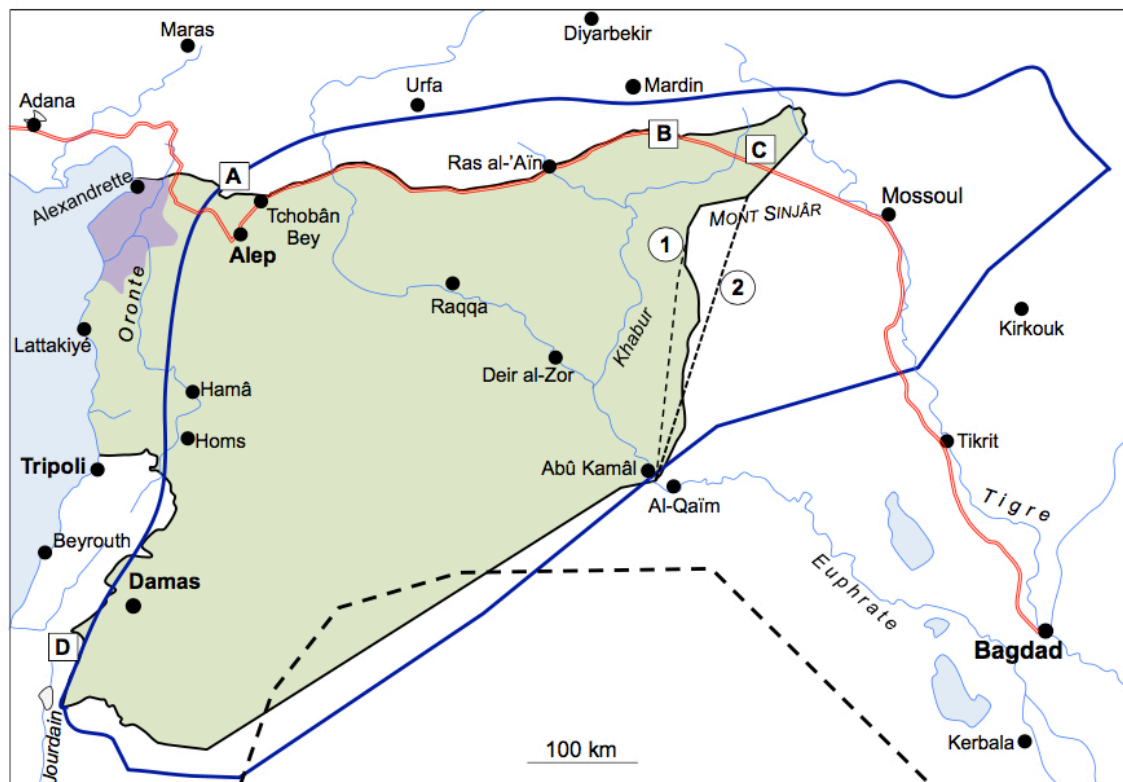
⁹ Henry Laurens, *Lawrence en Arabie*, Paris, Gallimard (Découvertes), p. 92-94.

¹⁰ P. Sluglett, « Une mission sacrée pour qui ? Quelques réflexions sur l'Intégration Nationale et le mandat britannique en Irak », *Revue des Mondes musulmans et de la Méditerranée (RMMM)*, 117-118, juillet 2007, p. 33-49.

supériorité démographique ils contrôlaient néanmoins le système politique, ce qui explique notamment la grande réticence des musulmans face ce nouvel État, aussi bien au Liban qu'en Syrie.

Ainsi, la formation du territoire syrien est le produit d'une multitude de compromis et de circonstances. Les acteurs opportunistes n'en ont pas été les seuls Européens, mais aussi les Hachémites de Fayçal et de son père Hussein, l'un et l'autre suivant leurs propres objectifs, les nationalistes syriens, proclamant l'unité arabe mais travaillant d'abord à celle d'une Grande Syrie ayant le Liban sous la main, et enfin les maronites du Mont Liban, soutenant les projets français pour éviter d'être les captifs des nationalistes de Damas¹¹. Si ceux-ci ont vécu comme une déchirure la séparation syro-libanaise, imposée de l'extérieur, en revanche la naissance d'une Syrie autonome face à Médine et la perte du vilayet de Mossoul n'ont pas suscité de traumatisme. La naissance de l'espace politique syrien répondait donc à des logiques locales, sur lesquelles la France a maladroitement essayé de jouer.

LES EVOLUTIONS DU TERRITOIRE SYRIEN



- - - Frontière ottomane
- Bagdadbahn
- Zone d'influence française d'après Sykes-Picot
- Mandat français en Syrie (1921)
- ⊗ Débats sur la frontière orientale en 1932 :
 - 1 : Frontière selon les Britanniques
 - 2 : Frontière selon les Français
- ⊗ Renégociations :
 - En faveur de la Turquie :
 - A : Secteur de Killis (février 1926)
 - B : Secteur de Nissibin (mai 1926)
 - C : Secteur du « Bec de Canard » (mai 1926, juin 1929)
 - En faveur des Britanniques :
 - D : Secteur du Jourdain (mars 1923)

¹¹ Cloarec, Laurens, *op. cit.*, p. 33s.

Le mandat français

Mandatée par la Société des Nations, la France exerça son contrôle sur la nouvelle Syrie¹², mais il n'y avait toujours pas en 1921 de réalité du territoire syrien, même sous mandat, puisqu'il fut partagé dès 1921 en quatre territoires autonomes, afin de réduire les revendications nationalistes : l'État d'Alep, à majorité arabe sunnite et 10 % de Kurdes ; l'État de Damas, musulman et chrétien (autour de 12 %) ; l'État alaouite, créé pour cette minorité persécutée, qui se retrouve en position dominante dans ce petit territoire ; et enfin l'État du Jebel Druze¹³. Ce dernier était le plus homogène sur le plan religieux, mais aussi le moins peuplé¹⁴. De territoire marginal et excentré, le Hauran devint soudainement une ligne-frontière à contrôler, essentielle pour le mandataire¹⁵. La France constitua en mars 1923 l'État du sandjak d'Alexandrette, qui abritait des Turcs, des Arabes, des Kurdes et des Arméniens réfugiés du génocide. Le sandjak devint aussitôt le terrain d'affrontement privilégié des nationalismes arabe et turc qui le réclamaient tous. Enfin, le « Grand Liban » menait une existence totalement indépendante depuis le 1^{er} septembre 1920.

Cet émiettement spatial conférait à la France une forte popularité auprès des minorités, évitait la prédominance sunnite, et donc paralysait les partisans de Fayçal. Contrairement au nationalisme français, qui est unitaire, Paris favorisa en Syrie le fractionnement. Pourtant, d'une certaine manière, la France n'a pas divisé pour régner, « elle a divisé pour isoler, et, partout, atténuer les fanatismes¹⁶ ».

Ici, comme dans les zones britanniques, la France ne parvint pas à élaborer des cadres politiques et nationaux cohérents, si bien que « le mandat fut par excellence le régime des tâtonnements et des aventures », conclut en 1939 le nationaliste syrien Jamil Mardam Bey¹⁷.

Si les deux États d'Alep et de Damas étaient majoritairement sunnites, et donc potentiellement ralliés au nationalisme, la création des entités alaouites et druzes auraient dû contenter ces deux minorités, d'autant que la France prétendait les défendre. Mais l'émiettement confessionnel provoqua la colère des nationalistes, qui créèrent des sociétés secrètes et préparèrent l'action clandestine¹⁸. Le mépris affiché envers les druzes par certains officiers français attisait les tensions. La révolte syrienne de 1925 éclata dans le Jebel Druze avant de se répandre dans l'ensemble du pays. Contre les idéaux du président Wilson, la constitution de petits États à dimension ethnico-nationale n'était nullement une garantie de paix.

¹² Sur les mandats, nous renvoyons à l'ouvrage fondamental, *Les mandats français et anglais dans une perspective comparative*, dir. N. Méouchy, P. Sluglett, Leyde, Brill, 2004.

¹³ L. Bokova, « Le traité du 4 mars 1921 et la formation de l'État du Djebel Druze sous le mandat français », *RMMM*, 48-49, 1988, p. 213-222.

¹⁴ La frontière de cet État, résolument ethnico-religieux, fut conservée après 1946 dans le découpage administratif du pays, cf. C. Roussel, « La frontière communautaire entre druzes et sunnites en Syrie : une fragmentation socio-spatiale instrumentée par le pouvoir politique », *EchoGeo*, 8, 2009.

¹⁵ J.-D. Mizrahi, « De la région frontière à la ligne frontière. Les confins méridionaux de la Syrie de la fin de l'Empire ottoman au début des Mandats », *Vingtième Siècle*, 103, 2009-3, p. 77-90.

¹⁶ R. O'Zoux, *Les États du Levant sous mandat français*, Paris, Larose, 1931, p. 72. D'après la revue *L'Asie française*, en juin 1923, « le système des autonomies locales a précisément paru le plus propre à concilier les différences confessionnelles qui existent en Syrie et que l'on aurait simplement irritées en essayant de les fonder prématurément dans un même moule », cf. S. Saul, « Découpage colonial et *nation-building* en Syrie mandataire : regards français sur les suites de l'accord Sykes-Picot (1916-1938) », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, 257, 2015, p. 111-36.

¹⁷ A.-L. Dupont, C. Mayeur-Jaouen, C. Verdeil, *Le Moyen-Orient par les textes*, Paris, Armand Colin, 2011, p. 112.

¹⁸ Saul, « Découpage... », *op. cit.*

Après la brutale répression de l'insurrection par la France, les notables et les nationalistes du *Bloc national* réclamèrent le retour à l'unité territoriale syrienne et l'indépendance du pays. Paris revint en 1925 sur le morcellement en petits États, et unifia les zones d'Alep et de Damas, donnant aux sunnites l'ascendant en Syrie, ce qu'elle avait voulu éviter. Elle conserva jusqu'en 1936 l'identité de l'État des Druzes et du Gouvernement de Lattaquié (ancien Territoire des Alaouites).

Dans l'est de la Syrie, les officiers français, les universitaires et les responsables politiques se faisaient une image idéalisée des bédouins arabes. Marqués par l'expérience africaine des Touaregs et des Berbères, ces hommes entendaient préserver l'arabité bédouine Syrie contre l'esprit nationaliste des citoyens de l'ouest. Ainsi les Français soutenaient-ils la distinction, voire la séparation, de ces populations de toutes les autres, préparant leur difficile intégration sociale et nationale après 1945.

Dans les années 1920 et 1930, Paris s'opposa à la Grande-Bretagne pour fixer définitivement la frontière dans l'est de la Syrie, contestation issue de la cession du vilayet de Mossoul après la guerre.

Au nord, les Turcs, redevenus maîtres de leur destin après le traité de Lausanne (24 juillet 1923), multiplièrent les empiètements sur le mandat français, afin d'élargir leur zone de contrôle et surtout bloquer les velléités d'autonomie kurde. Par les conventions d'Ankara de 1926 et 1929, la France céda aux demandes turques et décida que le tracé de la frontière longerait au sud le *Bagdadbahn*, le chemin de fer Istanbul-Bagdad¹⁹. Si un axe de communication devenait le critère de délimitation de l'espace politique, c'est que ce dernier était indéfinissable dans l'absolu et que la Syrie restait à imaginer, du moins dès qu'on s'éloignait de son cœur historique et identitaire situé entre le littoral et l'Euphrate.

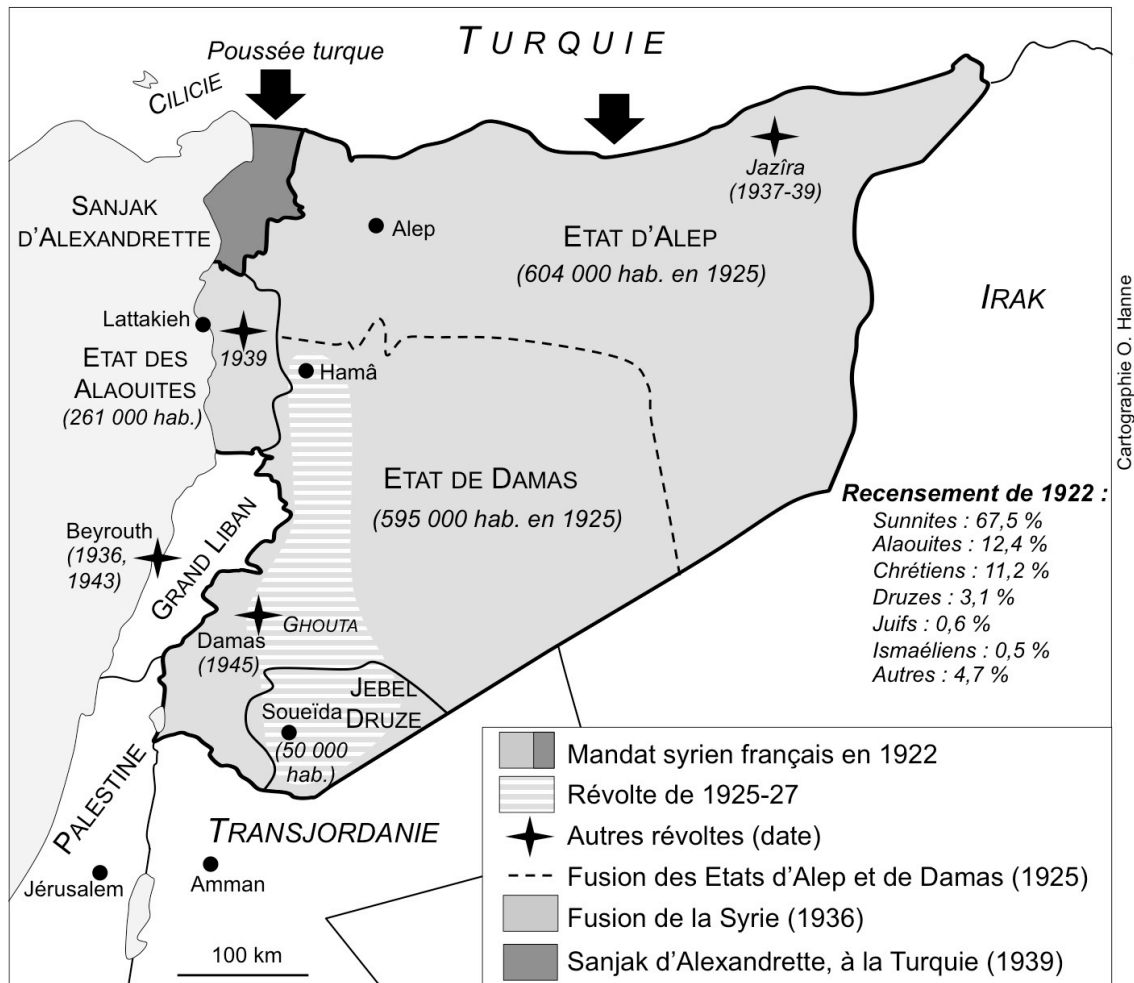
Paris perdit un peu plus son crédit auprès des nationalistes arabes en acceptant de négocier avec la Turquie le sanjak d'Alexandrette en 1936, afin de gagner la neutralité du pays dans la guerre. Le mandat, déjà divisé, était amputé d'une partie de son territoire. La Turquie organisa dans le sanjak des élections qui confirmèrent son rattachement à Ankara en juin 1939, alors que les Turcs ne représentaient que 40 % des habitants.

Plus on allait vers l'est, vers la steppe, moins la densité était forte, plus la Syrie rencontrait le monde des tribus bédouines, notamment Châwiya, peu enclines à se sédentariser politiquement dans un État. Vers le nord, le mandat butait sur l'affrontement turco-kurde, auquel participaient avant la guerre les Arméniens, désormais vidés de la région. Vers le sud, la frontière n'était encore qu'une fiction linéaire dans la steppe, qui attendrait le lent établissement de la Transjordanie pour se fixer. Seule la frontière occidentale, avec le Liban, était assurée et se renforça après la Seconde Guerre mondiale.

Pour des raisons démographiques et agricoles, le cœur du territoire était cette « Syrie utile », limitée à l'ouest du pays, auquel se rattachait la vallée de l'Euphrate ; 60 % du pays était – et l'est encore – quasiment inoccupé, ce qui lui donnait une profondeur stratégique, mais qui le détournait de l'est, mal considéré par les pouvoirs, espace privilégié des contestations.

¹⁹ Soheila Mameli-Ghaderi, « Le tracé de la frontière entre la Syrie et la Turquie (1921-1929), *Guerres mondiales et conflits contemporains*, 2002, n° 207-3, p. 125-138.

L'ÉCHEC DU MANDAT FRANÇAIS



Cartographie O. Hanne

Conclusion

Au sortir de la guerre, l'effondrement de l'Empire ottoman – malgré son projet réformateur – fut ressenti comme un soulagement par les populations arabes et une chance d'obtenir une nation. Mais cette possibilité fut empêchée par les innombrables acteurs et les contradictions internes de leurs stratégies : pragmatisme britannique contre idéalisme nationaliste français, Hachémites contre comités syriens, musulmans contre chrétiens, Fayçal contre son père... La partition du Moyen-Orient arabe est acquies dans les faits par tout le monde.

Entre 1920 et 1936, la Syrie reçut sa physionomie territoriale contemporaine, produit des équilibres géopolitiques et opportunistes opposant la France, la Grande-Bretagne, la Turquie, et des tensions propres à la société politique syrienne. Tel qu'il fut constitué, il ne pouvait satisfaire aucune communauté, aucune paix sociale, si bien qu'on parlait même de le confier à Ibn Séoud ou de le rediviser²⁰. L'autre solution, qui fut appliquée après la guerre, était d'imposer une unité nationale volontariste et autoritaire.

²⁰ Cloarec, Laurens, *op. cit.*, p. 76.